



Qui dit OCTOBRE, dit ARRIVÉE DU FROID et par conséquent : DES VIRUS

Avec l'arrivée des températures plus froides, de nombreux virus sont présents, et comme chaque année, ces derniers peuvent être une menace importante pour les personnes âgées et fragiles souffrant notamment de maladies cardiaques, pulmonaires et immunitaires.

Les messages de prévention pour se protéger et protéger son entourage des infections respiratoires de l'hiver sont connus mais bien trop souvent peu appliqués.

1) Les campagnes de vaccination

• Grippe saisonnière

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroulera du **18 octobre 2022**.

La grippe touche chaque hiver entre 2 et 6 millions de personnes. Elle est responsable de nombreuses hospitalisations et décès, en particulier chez les personnes fragiles. Du 18.10 au 15.11, la vaccination sera réservée aux personnes à risques, comme le recommande la Haute autorité de santé :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
 - Les personnes de moins de 65 ans atteintes de certaines maladies chroniques ;
 - Les femmes enceintes ;
 - Les personnes souffrant d'obésité (IMC ≥ 40 kg/m²) ;
 - L'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque (qui ne peuvent pas être vaccinés) et des personnes immunodéprimées ;
 - Les professionnels de santé et professionnels d'établissements médico-sociaux au contact de patients à risques ;
 - Les aides à domicile des particuliers employeurs vulnérables ;
 - Les professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires. Ils sont pour la première fois ciblés dans le cadre de la campagne 2022-2023.
- COVID-19

Face à la dégradation des indicateurs de l'épidémie de COVID-19, le ministère de la Santé et de la Prévention lance la campagne vaccinale contre le SARS-COV-2 à compter du 3 octobre.

Cette campagne COVID utilise les nouveaux vaccins bivalents, adaptés au variant *Omicron*. Cette injection ne rentre pas dans le champ de l'obligation vaccinale. Elle est à réaliser dès 6 mois après la dernière injection et trois mois en cas d'infection par le SARS-COV-2.

Conformément aux recommandations de la HAS, les personnes éligibles à cette vaccination sont :

- Les personnes âgées de plus de 60 ans ;
- Les résidents d'EHPAD et USLD ;
- Les personnes à risque de forme grave de la maladie (immunodéprimés, femmes enceintes, personnes de moins de 60 ans identifiées comme étant à risque),
- les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables,
- les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

2) Le respect des gestes barrières

Se laver les mains, se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue, se moucher dans un mouchoir à usage unique, porter un masque lorsque l'on est malade.

C'est le respect de l'ensemble des gestes de prévention qui permet de protéger contre tous les virus de l'hiver.